

MONSIEUR FRANCOIS DE RUGY
MINISTRE D'ETAT, DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
HOTEL DE ROQUELAURE
92055 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX

Le président

Le 23 MAI 2019

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée sur les préoccupations exprimées par le personnel du site brestois de l'Office Français de Biodiversité.

L'existence du site brestois résulte de la loi du 14 avril 2006, créant l'Agence française des aires marines protégées et localisant son siège à Brest, avec environ 50 agents.

Progressivement, notamment sous l'impulsion du « Grenelle de la mer », la création de nombreuses aires marines protégées ont fortement élargi la géographie d'intervention de l'AFAMP.

En 2016, l'AFAMP a été englobée dans l'Agence Française de Biodiversité. La composante maritime est alors devenue très minoritaire au regard des 1200 agents de l'AFB.

Il est prévu, que début 2020, l'Office Français de la Biodiversité regroupe l'AFB et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, totalisant 2800 agents.

Dans le cadre de la mission de préfiguration de l'Office Français de la Biodiversité que vous avez d'ores et déjà lancée, une « organisation cible » a été publiée en avril dernier, conduisant à une disparition du pôle maritime qui existait au sein de l'AFB.

Compte tenu des nombreuses spécificités environnementales de la mer et du littoral, bien connues des organismes scientifiques de portée internationale présents à Brest, il est étonnant de constater la disparition pure et simple de la composante mer dans le projet d'organisation de l'OFB. A cet égard, je serais désireux d'avoir communication du plan stratégique et du raisonnement qui justifieraient la disparition de 14 ans de travail du personnel de l'ex AFAMP, dont la qualité et l'expertise ont été saluées à de nombreuses reprises.

Je rajouterai qu'une dilution progressive de ces expertises maritimes dans différents sites hexagonaux de l'OFB peu concernés a priori par les questions relatives à la mer serait incompréhensible au regard des orientations maritimes stratégiques dévolues à Brest par l'État depuis plusieurs années. Celles-ci se sont traduites par plusieurs créations ou extensions d'organismes scientifiques et de recherche : le siège de l'Ifremer, l'école doctorale ISBlue, les trois tranches successives de l'Institut Universitaire Européen de la Mer, l'Institut de recherche polaire IPEV, le SHOM, pour ne citer que quelques exemples.

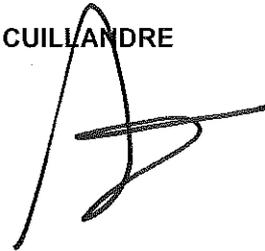
La task force brestoise en matière d'ingénierie maritime est reconnue à l'échelle mondiale, et bien intégrée dans les réseaux internationaux et européens. Cette task force, c'est d'abord celle de la France, au service de ses objectifs stratégiques. Il serait regrettable que l'OFB ne prenne pas en considération cette réalité en ne se nourrissant pas de cet environnement scientifique brestois, comme a su parfaitement le faire l'AFAMP.

Aussi, je vous remercie de l'attention particulière qui sera réservée à la question du maintien d'un pôle mer brestois au sein de l'OFB, et souhaiterais pouvoir en échanger avec vous.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

François CULLIANDRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'A' followed by a horizontal line extending to the right.